Point Info Transmission: une activité en hausse

Accueillant tout porteur d'un projet de cession d'exploitation, les Point Info Transmission du Grand Est voient leur activité monter en puissance. Porté par l'Adasea, le PIT de la Marne s'inscrit dans cette tendance.

epuis le 1^{er} janvier 2020, le Point Information Transmission (PIT) est présent dans chaque département du Grand Est (les chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Marne) pour répondre aux questions des exploitants envisageant de transmettre leur exploitation (lorsque la retraite approche ou dans le cadre d'une réorientation professionnelle). Les PIT sont labellisés par la Région et la Draaf Grand Est qui financent ce dispositif.

CESSION DES

MOYENS DE PRODUCTION

Une anticipation insuffisante

En 2022, le PIT tire un bilan positif de ses actions. Plus de vingt actions ont été organisées sur les dix départements par les différents partenaires de la transmission: articles d'information, évènements et formation Transmission, théâtre forum ou encore farm dating. 384, c'est le nombre d'exploitants rencontrés sur la Région Grand Est (+25 % comparés à 2021) : 384 chefs d'entreprise, 384 passionné.es

DISPOSITIF TRANSMISSION

D'INFORMATION

MISES EN RELATION

CÉDANT - REPRENEUR

venus à la rencontre des conseillers Point Info Transmission. avec des questions, des doutes, des freins, des remises à demain. Néanmoins, le constat régional est similaire d'une sur l'autre : la transmission n'est pas suffisamment anticipée dans le cadre d'un départ à la retraite. Dix à cinq ans sont le minimum requis pour anticiper au mieux sa transmission, garantir la pérennité de son exploitation, préparer l'ensemble des démarches et se préparer à cette cession d'activité. En effet, la transmission

d'une exploitation, ce n'est pas « juste » transmettre des biens matériels. C'est aussi transmettre son histoire, ses valeurs, sa passion, son ADN et l'amour de son métier.

Un repreneur souvent identifié

recu 39 futurs cédants en 2022 (contre 33 en 2021): 56 % en grandes cultures. 31 % en viticulture, 8 % en élevage, 4 % en maraichage. L'agriculture biologique est présente dans 5 % des projets de transmission. L'âge moyen des cédants est de 60

Un PIT, ca fonctionne comment ?

Le PIT accueille tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors d'un rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recoit les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il est orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il est également informé sur les différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il peut bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cession d'exploitation.



Lors du rendez-vous au PIT, 79

% des cédants ont un repreneur

identifié: dans 90 % des cas, il

est issu du cadre familial et dans

94 % des cas, c'est un futur ins-

tallé. Tous les futurs cédants ont

entamé la préparation de l'outil

de production à transmettre

mais seulement 8 % d'entre eux

ont établi la valeur de cession de

Plusieurs phases de suivi sont

mises en place par le PIT après

le premier rendez-vous avec les

futurs cédants : un an après,

puis deux ans, jusqu'à trois ans.

leur exploitation.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur le PIT de la Marne et les étapes de la transmission : www.adaseamarne.fr (rubrique Transmission) ou scanner le QR Code.

Dans la Marne, le PIT a ans (contre 62 en 2021). L'objectif de ces suivis est de faire le point l'avancée du projet de transmission, de vérifier que le cédant trouve bien toutes les réponses à ses questions. Ce suivi est fortement apprécié par les exploitants car il leur permet notamment de relancer leur réflexion sur leur cessation d'activité.

Caroline Ledeuil

Transmettre une exploitation est un vrai parcours : il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant la date de cession envisagée.